

Conseil Exécutif du 24 septembre 2009

DELIBERATION N°232-2009

MISSION D'EXPERTISE PAR MONSIEUR ANTOINE DODEMAN
DU BUREAU VERITAS

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU la délibération n° 228/2009 du 17 septembre 2009 prise pour l'application des articles 7 et 7-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et relative aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de la collectivité ;
- VU les crédits inscrits au Budget de la Collectivité Territoriale ;
- Sur le rapport de son Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT

ARTICLE 1 : Le Conseil Exécutif décide de confier à Monsieur Antoine DODEMAN du Bureau VERITAS une mission d'expertise, pour le compte de la Collectivité, relative au projet d'acquisition d'un navire pouvant assurer la liaison inter-îles.

La mission se déroulera du 26 septembre au 4 octobre 2009 en France métropolitaine et à l'étranger.

ARTICLE 2 : La Collectivité prendra à sa charge le transport et assurera les frais qui auront été engagés lors du séjour (indemnités de mission).

ARTICLE 3 : La mission consistera à :

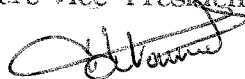
- vérifier les critères demandés par l'acheteur,
- inspecter les certificats statutaires et de classe ainsi que l'historique et l'état du navire,
- inspecter et visiter le navire en recourant à des essais en mer,
- assurer un reportage photos,
- établir un rapport en français avec avis dans les 4 jours maximum après le retour de la mission.

ARTICLE 4 : La dépense sera prélevée au chapitre 62 - Nature 62268 - Fonction 82 du Budget de la Collectivité.

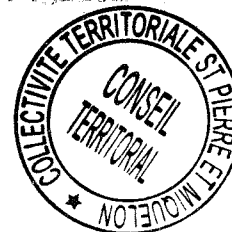
Adopté

5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Pour le ~~Président~~ **Le Président**, par délégation
la 1ère Vice-Présidente



Françoise LETOURNEL



SAINTE-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le ... 25 SEP. 2009 ..

